

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

N° 148/2020

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Objet : Renouvellement  
de l'adhésion à Initiative  
Pays d'Arles pour  
l'exercice 2020**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, dix-neuf novembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 novembre 2020.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de **BARBENTANE** : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de **CABANNES** : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune de **EYRAGUES** : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de **GRAVESON** : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de **MAILLANE** : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de **MOLLEGES** : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de **NOVES** : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune de **ORGON** : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de **PLAN d'ORGON** : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de **ROGNONAS** : PICARDA Yves, MONDET Cécile.

Pour la Commune de **SAINT- ANDIOL** : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de **VERQUIERES** : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la commune de **BARBENTANE** : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de **CHATEAURENARD** : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de **ROGNONAS** : ALIZARD Dominique (absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

M. le Vice-Président en charge du Développement Économique expose que dans le cadre de sa compétence développement économique, Terre de Provence Agglomération soutient la création d'entreprises au travers des dispositifs d'accompagnement et d'accès aux financements que propose l'association IPA.

L'association Initiative Pays d'Arles a pour objet de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'entreprises.

Ce dispositif permet de stimuler, de sécuriser la création d'entreprise et d'éviter le taux d'échec considérable des jeunes entreprises dans les premières années de leur activité.

Initiative Pays d'Arles apporte son soutien par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt, par l'accompagnement et le parrainage des porteurs de projet, ainsi que par le suivi technique des activités financées.

Au cours de l'année 2019, ce sont 45 projets de création ou de reprise d'entreprises qui ont bénéficié d'un soutien financier de 350.000 € sous forme de prêt d'honneur à 0%.

En 2020, en plus de son activité habituelle d'accompagnement à la création, Initiative Pays d'Arles a géré le fonds COVID Résistance, constitué par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur. Ce fonds encore actif en novembre 2020 a permis d'octroyer 288 000 € de prêt à 39 entreprises du territoire depuis le début de la crise sanitaire.

Considérant ces éléments, il est proposé de poursuivre le partenariat avec IPA, via le renouvellement de l'adhésion de Terre de Provence pour l'exercice 2020, à hauteur de 0.75 € par habitant (sur la base de la population municipale INSEE, soit pour 2020 44 534.25 €).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de l'adhésion de Terre de Provence à Initiative Pays d'Arles pour l'exercice 2020, pour une cotisation de 0.75 € par habitant, soit 44 534.25 €,
- autorise sa présidente à signer la convention en découlant.

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 19 novembre 2020,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

